



Centre québécois du droit de l'environnement
Quebec Environmental Law Centre

Par courriel : morozco@cec.org

Montréal, le 8 décembre 2005

Madame Marcela Orozco
Commission de coopération environnementale
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec)
H2Y 1N9

Objet : Plan stratégique du Comité consultatif public mixte

Madame,

Il nous fait plaisir de vous envoyer ces brefs commentaires portant sur le cadre du plan stratégique 2006 à 2010 du Comité consultatif public mixte de la Commission de coopération environnementale.

Le CQDE est un organisme à but non lucratif fondé en 1989, qui s'est donné pour mission de promouvoir les outils juridiques et les pratiques responsables à l'égard de l'environnement. Le CQDE participe aux différentes consultations gouvernementales portant sur diverses réformes législatives et réglementaires. Il a aussi œuvré, voilà quelques années, sur la scène internationale par le biais de contrat avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Enfin, le CQDE répond à différentes demandes d'information de la population en droit de l'environnement.

À la page 3 du document, il est fait mention que le CCPM veut s'assurer que le développement économique soit durable. Loin de nous, de faire une bataille de sémantique mais dans notre compréhension du développement durable, ce n'est le développement économique qui est durable mais la prise en compte des 3 secteurs, l'économie, le social et l'environnement, qui assure un développement dit durable. Il nous semble important de faire la distinction afin de ne pas mélanger un principe déjà bien galvaudé.

.../2

Le CQDE ne peut que souligner son accord aux principes de travail retenus par le CCPM à la page 4 du texte. Ces principes sont transparence, sensibilisation et participation.

Le CCPM veut augmenter ses efforts afin de mieux sensibiliser des groupes moins représentés tels les peuples autochtones, les gens d'affaires et les collectivités à faible revenu (page 5), le CQDE aimerait mieux comprendre comment le CCPM est arrivé à ce constat.

Le CQDE a trouvé très intéressant le projet envisagé de se servir de groupe comme relais dans le processus de communication. D'ailleurs, dans la partie provenant des discussions de Mexico, l'expérience du Comité consultatif sur le développement durable au Mexique est très novatrice et gage d'avenir. Notre organisme pourrait envisager d'y participer et de mettre ses contacts au service du CCPM.

Au niveau de la contribution du CCPM aux activités relatives aux liens entre l'environnement et le commerce, le CQDE soutient que l'internalisation des coûts environnementaux est un élément fondamental à considérer dans le rapport environnement et commerce. Nous pourrions sur ce point apporter une contribution significative.

Nous espérons que ces brefs commentaires vous seront utiles et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Marc Turgeon. Avocat
Chargé de projets